

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE REVENDEURS INFORAD

### ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales (les « Conditions Générales ») ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles le Revendeur achète à **INFORAD DIFFUSION SARL** via le site internet [www.inforad.eu](http://www.inforad.eu), sans aucune exclusivité d'achat ou de vente, les Produits dans le seul but de les revendre à des Clients finaux, particuliers ou entreprises.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment celles en vigueur dans les magasins commercialisant les Produits et Services **INFORAD**.

**INFORAD DIFFUSION** se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les Conditions Générales en vigueur au jour de la commande.

**INFORAD DIFFUSION** est et demeure strictement indépendant du Revendeur et tiers aux relations instaurées entre le Revendeur et les Revendeurs.

### ARTICLE 2 – VENTE DES PRODUITS ET PROMOTION GENERALE

#### 2.1 VENTE DES PRODUITS INFORAD

**INFORAD DIFFUSION** vend au Revendeur ses Produits et Services dans les conditions tarifaires acceptées et validées par le Client lors de la Commande.

##### 2.1.1 COMMANDES

Les Commandes de Produits sont passées directement sur le site [www.inforad.eu](http://www.inforad.eu) et ne seront considérées comme définitives qu'après acceptation par **INFORAD DIFFUSION** et complet paiement du prix.

Avant la validation de la Commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales, et déclare les accepter sans réserve. La validation de la Commande vaut donc acceptation des Conditions Générales.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par **INFORAD DIFFUSION** constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées.

A réception de la Commande, **INFORAD DIFFUSION** vérifiera la disponibilité du (ou des) Produit(s) et Service(s) commandé(s). En cas d'indisponibilité, **INFORAD DIFFUSION** s'engage dans les 30 jours à compter de la validation de la Commande soit à en assurer la disponibilité, soit à rembourser le Client.

La Commande fera l'objet d'un message de confirmation adressé par INFORAD DIFFUSION à l'adresse de messagerie renseignée par le Client lors de la Commande.

La Commande ne sera considérée comme définitive et ne déclenchera l'expédition des Produits qu'à réception de la confirmation du paiement par les centres de paiement bancaires.

### 2.1.2 TRANSFERT DES RISQUES

L'ensemble des risques associés aux Produits (transport, détérioration, perte, vol...) sera transférée au Revendeur dès l'enlèvement des Produits commandés des entrepôts **d'INFORAD DIFFUSION**.

### 2.1.3 RECEPTION

Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des Produits livrés par rapport aux Produits commandés doivent être formulées par écrit sur le bon de livraison et confirmées par écrit à **INFORAD DIFFUSION, 28 quai Gallieni, 92150 Suresnes**, dans les trois jours ouvrés suivant la réception des Produits.

En cas de réclamation sur des vices apparents ou sur la non-conformité des Produits livrés, le Revendeur devra laisser à **INFORAD DIFFUSION** toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et/ou non-conformités. Le Revendeur s'abstient d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. A défaut, **INFORAD DIFFUSION** sera dégagée de toute obligation vis-à-vis du Revendeur et les Produits seront réputés acceptés conformes par le Revendeur.

Tout renvoi de Produits consécutif à une réclamation devra faire l'objet d'un accord préalable confirmé par écrit **d'INFORAD DIFFUSION**. A défaut, tout Produit retourné sans cet accord formel ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir et les frais et risques du retour resteront à la charge du Revendeur.

Aucun retour ne sera accepté après un délai de 60 jours après la date de livraison.

En cas de vice apparent ou de non conformité des Produits livrés dûment constaté par **INFORAD DIFFUSION** dans les conditions prévues ci-dessus, le Revendeur pourra obtenir le remplacement des Produits, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

### 2.1.4 GARANTIE

Les Produits sont garantis contre tout vice caché de fabrication, conformément aux dispositions de l'article 1641 et suivants du Code civil. Cette garantie ne couvre que les défauts de fabrication ayant pour origine un phénomène interne au Produit. Cette garantie est limitée au remplacement des pièces litigieuses à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice tel que, notamment, les frais de main d'œuvre, frais de transport.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à **INFORAD DIFFUSION** sera le remplacement gratuit ou la réparation de l'élément reconnu défectueux par ses services pourvu que les conditions suivantes soient remplies :

- Le Revendeur devra immédiatement notifier par écrit à **INFORAD DIFFUSION** que le Produit **INFORAD** livré est défectueux. Il lui appartiendra de fournir toute justification quant à la réalité du prétendu défaut.

- Le Produit devra être adressé par le Revendeur, à ses risques et frais personnels, au service après-vente d'**INFORAD DIFFUSION** qui sera seul compétent pour contrôler et vérifier l'existence des défauts de fabrications relatifs aux éléments électroniques le composant. La garantie ne sera pas due en cas de dommages dont la cause est extérieure au Produit ou imputable au Revendeur ou à un tiers (défaut et détérioration provoqués par une usure naturelle, utilisation incorrecte, négligence, modification, installation impropre, réparation ou test non autorisé...).

Pour bénéficier de la garantie, le Revendeur doit avoir payé toutes les sommes qu'il doit à **INFORAD DIFFUSION**.

### ARTICLE 3 – DISTRIBUTION DES PRODUITS

Le Revendeur s'engage à distribuer les Produits et Services uniquement à des consommateurs finaux, particuliers ou entreprises.

En aucun cas le Revendeur ne dispose de la faculté de se lier à d'autres entreprises dans le but de procéder à la revente des Produits et Services d'**INFORAD DIFFUSION**, et ne pourra en conséquence constituer aucun réseau de distribution.

Le Revendeur s'interdit de :

- distribuer ou de faire distribuer les Produits et Services **INFORAD** par tout procédé de vente à distance quel qu'il soit, en ce compris Internet, sauf autorisation écrite et préalable d'**INFORAD DIFFUSION**.
- procéder à tout acte de démarchage tel que défini par la loi, et notamment au sens des articles 121-21 et suivants du Code de la consommation.

Le Revendeur s'engage à :

- se conformer, pour celles qui le concernent, aux campagnes promotionnelles locales ou nationales organisées par **INFORAD DIFFUSION**, et à y participer activement.
- à inscrire dans sa documentation commerciale, et ses catalogues, les indications nécessaires à la plus large diffusion des Produits et Services, dans le strict respect de la charte graphique et des dispositions relatives à la propriété intellectuelle. A ce titre, et dans un souci d'harmonisation, le Revendeur devra adresser préalablement à **INFORAD DIFFUSION** tout projet de documentation, le caractère définitif dudit projet étant soumis à l'accord préalable et écrit d'**INFORAD**.

- prendre en charge le Service Après-Vente des Produits **INFORAD** dans les conditions prévues à l'Annexe 1.

Pour l'amélioration des offres et la qualité des Produits et Services, le Revendeur communiquera régulièrement à **INFORAD DIFFUSION** ses analyses marketing en terme de segments/canaux/moyens, et concernant les souhaits de la Clientèle, les difficultés rencontrées le cas échéant dans le cadre de l'exécution des présentes et, plus généralement, toute information susceptible de favoriser la meilleure promotion et commercialisation desdits Produits et Services.

#### ARTICLE 4 – PAIEMENT

Les Produits sont fournis au prix en vigueur au jour de leur Commande. Les prix applicables s'entendent nets, départ, hors taxes, sur la base des tarifs communiqués au Revendeur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit, sont à la charge du Revendeur.

**INFORAD DIFFUSION** se réserve la faculté de modifier les tarifs de ses Produits à tout moment sans aucune obligation d'information vis-à-vis du Revendeur.

Une facture est établie à chaque commande passée par le Revendeur. Elle est payable immédiatement, le paiement devant être intervenu avant l'expédition des Produits.

#### ARTICLE 5 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

**INFORAD LIMITED** et **INFORAD DIFFUSION** sont seules propriétaire et licencié des marques, logos, modèles et dessins, et plus généralement de tout signe distinctif sous lesquels sont commercialisés ses Services et Produits.

Le Revendeur reconnaît expressément n'avoir aucun droit, quel qu'il soit et à quelque titre que ce soit, sur les marques, logos, dessins et modèles, noms commerciaux, dénominations sociales et plus généralement sur tout autre droit attaché aux Services et Produits d'**INFORAD LIMITED** et qui sont la propriété exclusive de celle-ci.

**INFORAD** accorde au Revendeur, le droit non exclusif d'utiliser, pour le seul besoin de la distribution de ses Produits et pour une durée de six mois à compter de la dernière commande de Produits, ces marques et logos, dans le strict respect des dispositions ci-après :

- les marques et/ou logos d'**INFORAD** faisant l'objet du droit d'utilisation non exclusif ci-dessus, devront être utilisés dans le strict respect de la charte graphique établie par **INFORAD**;
- les marques et/ou logos d'**INFORAD** ne devront être utilisés par le Revendeur et ne devront figurer notamment sur ses locaux commerciaux, documents publicitaires ou techniques, papier commercial, que dans des conditions exclusives de toute confusion avec sa propre raison sociale ou avec d'autres signes distinctifs quels qu'ils soient et dont le Revendeur aurait la propriété ou un droit d'usage quelconque;

- de manière générale, le Revendeur veillera à éviter toute confusion entre les marques, logos d'**INFORAD** et toute autre marque, enseigne, nom commercial logo ou autre signe distinctif, y compris ceux dont il est titulaire.

Le Revendeur s'engage à prévenir **INFORAD DIFFUSION** de toute utilisation abusive des marques et logos de cette dernière dès qu'il en aura eu connaissance. Il s'engage notamment à signaler immédiatement à **INFORAD DIFFUSION** toute imitation, contrefaçon ou tout acte de concurrence déloyale dont il aurait eu connaissance.

Il est expressément convenu entre les Parties que l'ensemble des obligations ci-dessus souscrites par le Revendeur sont applicables à l'utilisation des signes distinctifs d'**INFORAD** par les Revendeurs, le Revendeur se portant fort du respect desdites obligations par ces derniers.

## **ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITE**

Toutes les informations éventuellement échangées entre les Parties au titre du présent contrat sont réputées confidentielles, quel que soit le support, et ne peuvent faire l'objet d'aucune diffusion auprès de tiers. Chacune des Parties s'engage en conséquence à conserver strictement confidentielles et par conséquent à ne pas divulguer à des tiers quels qu'ils soient, toutes informations dont il aurait connaissance dans le cadre du présent contrat.

Cette divulgation ne pourra intervenir que d'un commun accord écrit entre **INFORAD DIFFUSION** et le Revendeur et suivant les conditions qui seront également définies d'un commun accord écrit entre elles, à moins que ladite divulgation soit requise par la loi ou les règlements ou pour les besoins d'une procédure judiciaire.

Les Parties se portent fort au sens de l'article 1120 du Code civil du respect de cette obligation par leurs salariés, actionnaires, associés, sous-traitants, collaborateurs et préposés quels qu'ils soient.

## **ARTICLE 7 – FICHIERS, DONNEES ET INFORMATIONS RELATIVES AUX CLIENTS D'INFORAD**

Les Clients ayant acquis un Produit d'**INFORAD** auprès du Revendeur sont la propriété d'**INFORAD DIFFUSION**. Le Revendeur s'engage à restituer à première demande à **INFORAD DIFFUSION** les données et informations relatives à ces Clients qu'il détiendrait. Le Revendeur s'interdit toute utilisation des données et informations afférentes aux Clients ci-dessus à des fins susceptibles de concurrencer directement ou indirectement les Services et Produits d'**INFORAD**.

## **ARTICLE 8 - DONNEES PERSONNELLES**

**-Envoi d'e-mailings personnalisés :** En acceptant les Conditions Générales, le Revendeur autorise **INFORAD** à utiliser ses informations personnelles pour lui proposer des offres adaptées

- **Gestion des cookies** : Un cookie est un petit fichier stocké sur le disque d'un poste Client, qui permet à un site web d'enregistrer des informations lors de chaque visite, facilitant ainsi le suivi d'un passage à l'autre sur un même site. Cette technologie garantit l'anonymat sur les pages du site ne nécessitant pas votre authentification, et peut être désactivée.

Lors de la navigation sur le site [www.inforad.eu](http://www.inforad.eu), un cookie est implanté sur le disque dur de l'ordinateur du Client. Ce cookie a pour objet d'enregistrer les informations relatives à la navigation sur le site (date et heure de la consultation, page consultée, date et heure du clic, lieu du clic...). Cette information permet à **INFORAD** de personnaliser le site, et de faciliter l'accès aux rubriques. **INFORAD** peut également traiter les informations personnelles en vue de personnaliser les contenus publicitaires proposés, d'adresser des offres promotionnelles ou d'informer sur les nouvelles offres, sauf opposition du Client.

Le Client peut s'opposer à l'enregistrement de cookies en configurant de manière appropriée son navigateur Internet.

- **Adresse IP** : L'adresse IP est un nombre qui est automatiquement assigné à votre ordinateur par votre fournisseur d'accès Internet lorsque vous naviguez sur Internet.

**INFORAD** peut utiliser votre adresse IP en coopération avec votre fournisseur d'accès à Internet afin de vous identifier, si elle estime nécessaire de faire respecter ses Conditions Générales ou de protéger ses Produits et Services, ses Clients ou encore sur demande des autorités judiciaires.

- **Informatique et libertés** : Les informations recueillies lors de la Commande ou l'inscription sur le site [www.inforad.eu](http://www.inforad.eu) font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de la Commande, à l'administration des Services souscrits et à la mise à jour des Produits. Les destinataires sont **INFORAD Limited** et **INFORAD DIFFUSION**.

En s'inscrivant, le Client s'engage à fournir des informations sincères et véritables. Ces informations sont indispensables, et la communication de fausses informations serait totalement contraire aux Conditions Générales et pourraient perturber les Services souscrits.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à **INFORAD DIFFUSION, 28 quai Gallieni, 92150 Suresnes**.

Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

## ARTICLE 9 - RESPONSABILITES

**INFORAD DIFFUSION** ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution des Conditions Générales du fait d'un cas de force majeure ou en cas de grève totale ou partielle.

En ce qui concerne les Produits et Services achetés par un Client pour satisfaire des besoins professionnels, **INFORAD DIFFUSION** n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages directs

ou indirects du fait des présentes, notamment perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais, qui pourraient survenir.

Le choix et l'achat d'un Produit ou Service est placé sous l'unique responsabilité du Revendeur. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité du matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité d'**INFORAD DIFFUSION**, sauf dans le cas d'un vice caché avéré, ou d'exercice du droit de rétractation.

#### ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE / COMPETENCE

La présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.

Tout litige susceptible de résulter de sa formation, sa validité, son interprétation, son exécution et/ou sa cessation sera soumis aux juridictions compétentes dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris.

## ANNEXE N°1

### SERVICE APRES-VENTE

Centre de support INFORAD tel : 0 826 100 823 et email : [support@inforad.eu](mailto:support@inforad.eu)

#### 1. OBLIGATIONS DU REVENDEUR

Le Revendeur s'engage à prendre en charge toute la partie SAV de premier niveau, à savoir :

- vérification que la défaillance est bien réelle et qu'elle est effectivement due au matériel (dans le doute, le Revendeur contactera le centre de support **INFORAD**) ;
- localisation de la panne à l'aide de la procédure de tests fournie par **INFORAD** et détection de l'élément défectueux (appareil, télécommande, câble ou prise allume-cigares) ;
- vérification de la présence du manuel d'utilisation (carte de garantie) ;
- vérification de la validité de garantie.

Au titre du SAV de 1<sup>er</sup> niveau dont il assure seule l'entière responsabilité, le Revendeur s'engage à tester scrupuleusement tous les retours de produits **INFORAD** en appliquant la procédure de tests élaborée par le service technique d'**INFORAD**. Après vérification, si la panne est avérée, le Revendeur devra contacter le centre de support **INFORAD** pour obtenir un numéro de RMA (retour SAV), retourner l'appareil au SAV d'**INFORAD**, dans un emballage protecteur adéquat (carton mousse ou papier à bulles), accompagné du bon de retour SAV dûment daté et signé.

#### 2. OBLIGATIONS D'INFORAD

Par ailleurs, **INFORAD** fournira au Revendeur tous documents concernant la procédure de SAV des Produits **INFORAD**, en particulier la procédure de tests à effectuer pour confirmer ou infirmer les défauts.

Au titre du SAV de 2<sup>ème</sup> niveau dont elle assure seule l'entière responsabilité, les techniciens du SAV d'**INFORAD** expertiseront dès réception les Produits **INFORAD** adressés par le Revendeur.

Dans l'hypothèse où le Produit **INFORAD** est sous garantie :

- si la panne est réelle, le produit **INFORAD** sera réparé ou échangé gratuitement avec retour à l'adresse indiquée dans le bon de retour SAV, aux frais d'**INFORAD**, dans les 3 jours ouvrés suivant la réception.
- si aucune anomalie technique n'est constatée, le matériel sera simplement retourné au Revendeur, à ses frais, au tarif lent et moyennant une facture forfaitaire de 25 euros hors taxes par appareil.



Dans l'hypothèse où le Produit **INFORAD** est hors garantie, toutes les prestations et remplacements d'accessoires assurés par le SAV ainsi que les frais de réexpédition seront refacturés au Revendeur, conformément à la tarification détaillée du SAV.

Tous les matériels et accessoires réparés, ou remplacés, seront retournés tels que reçus. Il n'y a donc pas lieu de renvoyer l'ensemble des emballages et accessoires, le minimum étant le manuel d'utilisation.

### DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'INFORAD CI

L'**INFORAD Ci** est garanti par **INFORAD** contre tout vice de fonctionnement pendant 3 ans à compter de la date d'achat par le Client final, à l'exclusion des vices directement ou indirectement liés à la batterie.

Dans le cadre de la garantie de l'**INFORAD Ci**, **INFORAD** se réserve la possibilité de réparer ou de remplacer le produit défectueux par un produit de même type.

Cette garantie de 3 ans ne s'applique que si l'**INFORAD Ci** a été utilisé conformément aux spécifications et instructions d'**INFORAD** visées dans la notice d'utilisation du produit et dans les limites prescrites par **INFORAD**. Ainsi, la garantie de 3 ans ne sera notamment pas applicable dans les cas suivants:

- négligence, défaut de surveillance ou d'entretien,
- utilisation non conforme aux instructions d'**INFORAD** ou aux règles de l'art,
- coups, chocs, chutes, éraflures ou tout autre dommage externe à l'appareil,
- oxydation volontaire ou accidentelle,
- stockage dans des conditions non conformes aux spécifications,
- réparations ou modifications effectuées par l'acquéreur lui-même ou par tout tiers,
- ouverture de l'appareil.

La garantie 3 ans ne couvre pas les conséquences, directes ou indirectes, pouvant résulter de l'utilisation d'un **INFORAD Ci** défectueux.